

Il arrive parfois que des gens disent que les producteurs de lait industriel sont exigeants ou, encore, incompetents, et qu'ils sont de mauvais administrateurs, alors que les prix actuels permettent de réaliser des revenus plus que raisonnables. C'est le langage que tiennent certaines personnes.

Il est étrange, monsieur l'Orateur, de constater que ces personnes qui se font spécialistes de tribune, dans le secteur du lait industriel, ne s'adonnent pas à ce genre de production pour donner l'exemple de leur savoir et le secret de leur réussite. Ce serait de nature à rendre service à l'ensemble des producteurs de lait industriel.

Je termine en disant que je suis toujours renversé d'entendre les commentaires qui sont faits lorsqu'on annonce une augmentation du coût de la vie. C'est toujours la même rengaine: si le coût de la vie augmente, c'est la faute des producteurs agricoles, ce qui est contraire à la vérité. Je suggère donc que, pour donner satisfaction aux producteurs et aux consommateurs, un escompte soit décrété sur le prix des produits laitiers, escompte qui permettrait aux consommateurs de payer moins cher et qui freinerait la hausse des prix. Cet escompte serait compensé aux producteurs par l'Office de stabilisation des prix agricoles au moyen de crédits nouveaux mis à la disposition de l'Office par la Banque du Canada. De cette façon, consommateurs et producteurs seraient satisfaits.

Il est urgent que les producteurs agricoles touchent un revenu net plus élevé, si l'on veut qu'ils demeurent en affaires, et si l'on veut encourager les jeunes à s'adonner à l'agriculture.

Dans *La Terre de Chez Nous* du 21 mars, monsieur l'Orateur, on annonçait au moins 50 ventes à l'encan, dont la majorité portait sur des exploitations laitières.

Nous courons présentement un grave danger. A moins qu'un plus grand nombre de personnes ne se consacrent à l'agriculture, nous subirons une pénurie de produits agricoles canadiens. Il faudra donc en importer, à des prix plus élevés, et lorsqu'un pays dépend d'autres pays pour son alimentation, il perd de sa liberté et de sa sécurité.

Voilà, monsieur l'Orateur, les suggestions et les remarques que je voulais faire bien honnêtement, en conclusion des critiques que je viens de faire. J'espère que l'honorable ministre en tiendra compte et qu'il recommandera au cabinet de les adopter au plus tôt.

Si on me le permet, monsieur l'Orateur, en terminant . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je désirais, il y a quelques minutes, interrompre l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), mais comme il nous indiquait alors qu'il allait terminer, je ne l'ai pas interrompu. Mais il dit de nouveau qu'il va les terminer et, avant qu'il ne le fasse, je me permets de rappeler à tous les honorables députés les dispositions de l'article 15 du Règlement, et je cite:

Un porte-parole de chacun des partis de l'opposition peut faire de brefs commentaires, sous réserve de la même restriction.

J'insiste sur l'adjectif «brefs», et je me permets d'espérer que les députés qui feront à l'avenir des commentaires en vertu des dispositions de cet article le feront le plus brièvement possible.

**M. Lambert (Bellechasse):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je respecte toujours la présidence, mais je désire faire appel au Règlement pour signaler qu'il est déplaisant, pour un député de langue française qui a des choses importantes à dire à la Chambre, d'entendre de toutes parts des conversations qui dérangent énormément celui qui a la parole.

### Voies et moyens

Alors, à l'avenir, monsieur l'Orateur, je voudrais bien . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me permets d'interrompre de nouveau l'honorable député, qui aura certainement l'occasion de terminer ses remarques. Je suis entièrement d'accord avec lui, et je trouverais difficilement acceptable que l'honorable député de Bellechasse, de même que tous les autres députés qui font des commentaires en français, ne soient pas écoutés aussi attentivement que ceux qui en font en langue anglaise, conformément à l'article 15 du Règlement.

**Une voix:** Bravo!

\* \* \*

### VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE MOTIONS CONCERNANT LES IMPÔTS SUR LE REVENU, LES TAXES DE VENTE ET LE TARIF DES DOUANES—DÉSIGNATION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LE DÉBAT

[Traduction]

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer plusieurs avis de motions de voies et moyens concernant les impôts sur le revenu, les taxes de vente et le tarif des douanes. Ces avis remplacent en partie ceux qui ont été déposés au moment de mon budget de février et présentent de nouveau en partie des propositions que j'ai faites à la Chambre dans mon budget de mai 1972. En raison de l'intérêt et de l'importance que nous attachons tous à ces questions, je voudrais en quelques minutes donner une idée du contenu de ces avis.

Les députés sont bien au courant des principales mesures que proposent les deux budgets au sujet de l'impôt sur le revenu. Toutes ces mesures sont d'une importance capitale pour les Canadiens, mais l'adoption de certaines d'entre elles pressent plus que d'autres. Je veux parler en particulier des mesures qui touchent les contribuables pour l'année d'imposition 1972. De nombreux contribuables qui ont présenté, ou présenteront pour le 30 avril, leurs déclarations d'impôt pour 1972, sont touchés par les mesures annoncées dans les budgets de mai et de février. Au sujet de ces contribuables, il ne peut être fait ni de cotisations définitives ni de remboursements, dans le cas de ceux qui y ont droit, avant que le Parlement n'ait adopté ces mesures. C'est la raison pour laquelle nous attachons la plus haute priorité à toutes les mesures qui intéressent l'année d'imposition 1972.

C'est pourquoi les avis de motions des voies et moyens que je dépose aujourd'hui au sujet des impôts sur le revenu, de même que le bill qui se fonde sur ces avis, traiteront des mesures prévues dans les budgets de mai et de février qui touchent les contribuables pour l'année 1972. Ces propositions comprennent une augmentation de l'exemption accordée aux personnes âgées, une nouvelle déduction des frais d'éducation, de nouvelles dispositions concernant les frais médicaux, le report d'impôt sur le transfert, au moment du décès, d'une ferme familiale aux enfants, la suppression des tests de placements non admissibles pour les petites entreprises et un certain nombre de dispositions qui découlent de la réforme fiscale.

Monsieur l'Orateur, je voudrais également déposer deux autres avis de motions des voies et moyens concernant les modifications de la taxe de vente et du tarif des douanes